

Mairie de Retournac

République Française, Région Auvergne Rhône Alpes, Département de la Haute-Loire
16 rue de l'hôtel de ville - BP2 - 43130 RETOURNAC - ☎04 71 59 41 00 - ☎04 71 59 46 86 – mairie@ville-retournac.fr

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 29 Septembre 2022 à 20h00, en Mairie « Salle du Conseil Municipal » -

Le Conseil Municipal du 17 Novembre 2022, APPROUVE, à l'unanimité (une abstention) le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2022.

Le Maire,
Patricia GOUDARD



1. Appel des présents

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt-heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Patricia GOUDARD, Maire en exercice, en présence du public ;

Etaient présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA (arrivé à 20h23), Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Jean-Yves AUBERT, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Maëlle JOLY représentée par Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA représentée par Pierre ASTOR

Public : 15 à 20 personnes

Au titre de la presse, présence de David LUMINIER (représentant La Tribune 43)

1.2 Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Mme Stéphanie GRANOUILLET

- 1

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 Juin 2022

Mme le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 23/06/2022. Avez-vous des remarques ?

Pierre ASTOR : 1^{er} remarque au point 7.2 : j'ai posé une question à propos du mémoire de stage de Mme Mélanie PATIENT. Vous répondez qu'à votre connaissance vous n'aviez pas eu ce mémoire. Depuis avez-vous affiné votre réponse de manière certaine.

Patricia GOUDARD : non

Pierre ASTOR : donc vous ne l'avez pas

Patricia GOUDARD : je ne me suis pas rapprochée du Musée pour le savoir.

Pierre ASTOR : le point 8.1 – On me fait porter comme propos « Personne n'a intérêt à intenter un recours ». J'ai tenu ces propos mais ma phrase exacte était « Personne n'a intérêt à intenter un recours qui aurait toutes les chances d'être recevable ». Pouvez-vous ajouter simplement cette phrase qui rend cette observation non dénuée d'intérêts ?

Pierre ASTOR – Point 8.4 et suivants comme vous le savez nous avons eu un échange de courriers. Je souhaitais que ces points soient inscrits à l'ordre du jour à nouveau. Vous n'avez pas souhaité que ces points soient inscrits. Néanmoins je souhaiterais approuver le compte rendu du conseil mais sous la réserve que l'on puisse dissocier ces points là qui sont litigieux. Sinon je me verrai contraint de voter contre le compte-rendu.

Patricia GOUDARD : Je ne pense pas pouvoir sortir des points du procès-verbal qui retrace la séance du 23 juin 2022. Ce qui apparait dans le contenu du procès verbal c'est ce qui s'est déroulé le jour de la séance. Je ne peux pas sortir un point pour pouvoir vous laissez voter sur une partie du conseil de la dernière fois et pas sur un point qui ne vous convient pas.

Pierre ASTOR : voter contre cela revient à désapprouver le compte-rendu de la séance ce qui n'est pas le cas, vous comprenez

Patricia GOUDARD : oui, quand il y a des remarques sur un compte rendu de séance, quand on approuve justement le compte-rendu de la séance, il peut y avoir des observations par rapport à un contenu qui peut vous amener à ne pas approuver le PV de séance . Je pense du coup que c'est le cas. Je ne sors pas le point qui ne vous convient pas pour pouvoir vous laissez approuver le PV de séance.

Pierre ASTOR : pour éviter parfois que l'on soit amené à préciser des choses, il serait bon comme dans de nombreuses collectivités que les séances puissent désormais être enregistrées. Je pensais que ce qui passait sur facebook était enregistré. J'ai cru comprendre que ce n'était pas le cas. Si les débats pouvaient être enregistrés comme cela se fait au SDIS, au Département, dans des communautés de communes. Cela est plus facile après pour rédiger les PV . On peut voir qui a réellement dit les choses avec quels termes

Patricia GOUDARD : je suis d'accord avec vous et c'est ce qui va être fait à partir d'aujourd'hui

Patricia GOUDARD : pour revenir sur le dossier des biens de sections, je voulais apporter des précisions. Une réunion a été organisée dans la Commune, des échanges ont eu lieu entre un collectif qui s'est formé et des élus

Je voulais préciser où nous en étions sur ces procédures de transfert. Depuis le début du mandat nous avons procédé par délibérations du conseil municipal pour opérer un transfert des biens de section au motif du déperissement de la section qui se justifie lorsque, depuis plus de trois années consécutives, les impôts ont été payés sur le budget communal ; ce qui est le cas.

Or, les états spéciaux des biens de section (recettes et dépenses de chaque section) n'ont jamais été annexés au budget communal, voté chaque année, jusqu'en 2021, comme le prévoit la Loi.

De plus, l'usage de la majorité des biens de section de la commune n'a jamais été formalisé par des servitudes, baux, conventions...

Pour ces deux raisons, les procédures engagées ne peuvent aboutir au motif du déperissement de la section.

Toutefois, je ne peux m'engager, comme cela nous l'a été demandé, à n'opérer aucun transfert sur la durée du mandat dans la mesure où une procédure de transfert pourrait être mise au vote au motif de l'intérêt général ou à la suite d'une demande conjointe des membres d'une section.

En revanche, il convient de régulariser la situation des biens de section en formalisant les usages sur l'ensemble de ces derniers : avec les agriculteurs qui usent de ces biens de sections dans certains villages sans conventions ni baux, sans loyers ; les associations qui utilisent les assemblées ou d'autres petits patrimoines, les membres des sections pour tout autre sujet...

Pierre ASTOR : les délibérations ont été votées à l'unanimité mais si ces procédures ne peuvent s'appliquer en l'état comme la délibération n'a pas été ni attaquée ni suspendue, ne serait-il pas judicieux de rapporter ces délibérations ou de les suspendre ?

Patricia GOUDARD : pour Retournaguet la procédure est devenue caduque. Pour les autres, comme nous ne pouvons pas fournir les états spéciaux annexés à chaque budget des trois dernières années la procédure deviendra caduque d'elle-même.

Antoine MALEYSSON : si j'ai bien compris les biens de sections ne seront pas internalisés à la commune.

Patricia GOUDARD : aujourd'hui, non

Antoine MALEYSSON : donc si j'ai bien compris, cela veut dire qu'à un moment donné la municipalité ne nous a pas complètement informés sur ce type de réalité. On nous a fait voter quelque chose qui est foncièrement faux.

Patricia GOUDARD : on peut l'exprimer comme cela. Honnêtement, au moment où on vous l'a fait voter on s'était rapproché des services de l'Etat. On avait mis au vote en pensant être dans les règles. On nous a demandé de transmettre des états spéciaux. Nous les avons fait remonter sauf qu'ils n'avaient pas été annexés les années précédentes au vote du budget.

Antoine MALEYSSON : si j'ai bien compris, dans un avenir plus ou moins proche, si ces états sont remis cela veut dire que les biens de section peuvent être internalisés.

Anne-Sylvie MIRMAND : Il faut pouvoir prouver pour le déperissement de la section c'est-à-dire il faut que pendant plus de 3 années consécutives les états spéciaux soient annexés au budget de la commune.

Antoine MALEYSSON : j'ai compris cela

Patricia GOUDARD : pour les dossiers en cours la procédure sera devenue caduque entre temps

Anne-Sylvie MIRMAND : il faudra redélibérer

RP CM 29/09/22 - 3

Antoine MALEYSSON : autre chose, j'ai vu qu'il y avait une demande de prise de parole du collectif. Je ne comprends pas pourquoi le collectif ne peut pas avoir cette parole. Pourquoi je dis cela. Il y avait eu une promesse de campagne de démocratie au sein de l'ensemble des citoyens de Retournac. Sans faire de publicité pour la liste que j'ai menée, nous avons prévu de faire des référendums d'initiative citoyenne. J'avais vu sur votre campagne électorale que vous étiez un petit peu dans la même optique mais pas forcément avec des référendums d'initiative citoyenne. Mais aujourd'hui je ne vois pas pourquoi les gens qui sont dans le public ne pourraient pas prendre la parole en sachant qu'au dernier conseil municipal où je n'étais pas, il y a une personne qui a pris la parole concernant un sujet bien précis. En l'occurrence, c'est sur l'attribution à l'euro symbolique d'un terrain acquis à hauteur de 110 000 €. Acquisition, je le répète à 110 000 €, argent du contribuable. C'est avec l'argent récupéré des impôts que la commune va céder à un moment un terrain pour le donner à une association « qui n'est pas tellement à but non lucratif ni associatif mais à but commercial. On va lui donner à l'euro symbolique. On lui a laissé la parole. Du coup je ne vois pas pourquoi on ne laisserait pas prendre la parole à un représentant du collectif. On a des citoyens

Patricia GOUDARD : on a reçu le collectif. Ils ont organisé une réunion publique, ont communiqué à l'ensemble des membres du conseil. Aujourd'hui les biens de sections ne sont pas à l'ordre du jour. J'en ai parlé là car M. Astor m'a interpellée par rapport au PV de la dernière séance. La dernière fois nous avons un point à l'ordre du jour qui concernait la personne qui était là.

Maintenant, je passe à l'approbation du vote.

Intervention d'Alain DEGORGE : vos propos sont inexacts Mme le Maire. Vous venez de mentir.

Jean Yves Aubert : sur l'approbation du compte rendu j'ai moi aussi une remarque sur le point 8.1. A un moment Stéphanie GRANOUILLET et David SUC mentionnent quelque chose mais en fait il manque une question avant. La réponse apportée était suite à une question.

Patricia GOUDARD : la question était ?

Jean-Yves AUBERT : j'avais posé la question : le projet a un potentiel de 80 lits. Si un autre partenaire arrivait et proposait une structure similaire comment nous allions nous nous comporter. J'ai aussi évoqué la maison Marguerite

Stéphanie GRANOUILLET : c'est là que je vous ai interpellée. Je vous ai dit que la maison Marguerite n'était pas à but non lucratif ni médicalisée

Jean-Yves AUBERT : vous n'avez répondu qu'à la 2^{ème} partie de ma question

Stéphanie GRANOUILLET : je n'avais la réponse qu'à la 2^{ème} partie. Je ne suis pas voyante pour vous dire la réponse à la 1^{ère}.

Jean-Yves AUBERT : ma question n'apparaît pas. J'ai posé une autre question au tout début avant d'ouvrir les débats pour demander si cela ne choquait personne « de vendre un terrain 1€ »

Antoine MALEYSSON : je vais embrayer. Pour moi, cela me choque car demain n'importe quel citoyen de Retournac va demander la mise à disposition d'un terrain à titre gratuit ou à 1€ sachant que ce même terrain a fait l'objet d'une préemption sur une vente sur laquelle il y aurait du y avoir 3 ou 4 maisons. La préemption a été faite par la municipalité à hauteur de 110 000€ en payant les frais qui vont avec l'acquisition de ce terrain. On le laisse gratuitement en sachant qu'à l'heure actuelle ce même terrain a pris de la valeur. On sait que sur Retournac le prix des terrains a considérablement augmenté. J'appelle tout le monde ici présent à faire une demande auprès de la municipalité de terrain gratuit en demandant simplement en amont auprès des services municipaux la possibilité de faire une construction aussi petite soit elle .

Thierry BENEVENT : Quel sera l'intérêt général si tu construis une maison pour toi ?

Patricia GOUDARD : je reprends la parole. Simplement, c'est un sujet qui a été voté en conseil municipal. Nous n'allons pas revoter aujourd'hui sur ce sujet là. Je clos le débat

Patricia GOUDARD : je prends note des remarques de M. AUBERT puisqu'elles n'ont pas été écrites. Effectivement nous n'avons pas enregistré et essayons de prendre un maximum de notes. Maintenant cela sera enregistré, j'espère que ce sera retranscrit le plus fidèlement possible

Jean-Yves AUBERT : c'est au regard de ce qui se passe actuellement. Je porte plus attention. C'est vrai que quand on lit le point 8.1 il y a la réaction de Stéphanie Granouillet et de David Suc mais il n'y a pas de question avant.

Stéphanie GRANOUILLET : Pas de question mais M. Astor avait parlé de la maison Marguerite avant ; j'ai répondu par rapport à l'intervention de Pierre Astor

Pierre ASTOR : ce que dit Jean Yves, c'est pour une bonne compréhension du texte. Comme nous sommes sur ce sujet il n'est pas dénué d'intérêt de redire que la vente d'un bien immobilier, vente par une collectivité territoriale avec obligation de vendre à un prix qui n'est pas inférieur à la valeur réelle du bien. On est à un 1€. Il résulte d'une jurisprudence du conseil constitutionnel « que les principes d'égalité devant la loi ainsi que de protection du droit de propriété concourent à ce que des biens faisant partie du patrimoine public ne soient pas cédés à des personnes d'intérêt privé pour des prix inférieurs à leur valeur. Nous avons 2 décisions du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel

Et c'est la raison pour laquelle je dis « je ne m'amuserais pas à faire un recours » ...

CRCM 29/09/22 - 5

Patricia GOUDARD : j'ai entendu mais ce n'est pas le sujet. C'était le débat du précédent conseil municipal et vous avez voté pour cette délibération

Je passe à l'approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2022

Qui vote contre ?

Pierre ASTOR : Mme le Maire, excusez moi de revenir sur ce point. Je reviens encore sur les biens de section. A cette séance du conseil municipal, j'avais le pouvoir d'un conseiller municipal et il semblerait que ces transferts ne se soient pas faits dans la concorde avec les populations. Mon consentement a finalement été vicié. Vous allez me dire par avance on ne peut pas revenir sur ces délibérations. C'est la raison pour laquelle je dis que si on sait qu'elles sont caduques, comme vous le dites, au lieu d'attendre cela va mieux en les annulant. Je vous le redis n'est-il pas préférable, comme le conseil est réuni, qu'il vote à nouveau pour les suspendre ou pour les rapporter.

Patricia GOUDARD : Je ne vais pas vous dire cela aujourd'hui ce n'est pas à l'ordre du jour. Le sujet c'est l'approbation ou non du compte-rendu de la séance.

Pierre ASTOR : Mme le maire je vous ai quand même écrit trois jours francs avant la séance du conseil municipal en demandant d'inscrire ce point à l'ordre du jour . Vous avez refusé. En tant que maire, je vous demande pourquoi avez-vous refusé ? de la même manière mes collègues pourraient dire « pourquoi on ne cède pas la parole aux gens qui sont venus inquiets des villages? »

Patricia GOUDARD : aujourd'hui ils souhaitent qu'il n'y ait plus de transfert de biens de section. Je vous dis que les procédures ne peuvent pas aboutir. Je pense que de ce côté là ils sont rassurés.

Patricia GOUDARD : Je passe au vote

Qui votent contre ? Pierre ASTOR , Jean Yves AUBERT, Corinne TARGHETTA et Antoine MALEYSSON

Qui s'abstient ?

Approbation à la majorité moins 4 contres

CRCM 29/09/22 - 6

3. Relevé des décisions prises en vertu des délégations d'attribution du Maire

DM 2022-022 en date du 24/06/2022 – Fourniture et pose d'un panneau d'informations Place Boncompain – Sté Charvet Digital Média – Montant 17 075 € ht (y compris 5 années de maintenance offerte)

Alain DEGORCE : Mme le Maire nous allons vous laisser un peu tranquille mais pas trop. Vous avez menti devant les gens

Jean-Pierre FILIOL : vous avez demandé la parole M. Degorce ?

Alain DEGORCE : je viens de le faire mais vous ne me l'avez pas donnée. Je suis un citoyen comme les autres. Quand vous ne respectez pas la loi, j'ai le droit de m'exprimer.

Jean-Pierre FILIOL : l'ancien maire n'hésitait pas à faire évacuer la salle quand des gens prenaient la parole

Alain DEGORCE : je vais sortir je vous rassure. Vous ne nous avez ni reçus, ni écoutés mais on reviendra de toute façon

Jean-Pierre FILIOL : vous avez le droit

Alain DEGORCE : et rassurez vous on vous rappellera vos promesses souvent, promesses envers les électeurs

L'ensemble du public moins une personne quitte la séance

DM 2022-023 en date du 29/06/22 – Pouvoir de Police : Délivrance d'une concession perpétuelle n° 678 aux Cts Roux moyennant la somme de 5 300 €

DM 2022-024 en date du 21/07/22 – Commande : Réfection d'ouvrages de fonte, d'eaux potables pluviales Rue J.B.Ribeyron et rue H.Pontvianne – Entr. Porte – Montant : 21 339,18 € ht

DM 2022-025 en date du 25/07/22 – Avenant n° 1 – MAPA La Filature mise en accessibilité PMR – Lot 1 Maçonnerie – Entr. SYC : + 3 147,04 € ht et prolongation du délai d'exécution de 15 semaines

DM 2022-026 en date du 25/07/22 - Avenant n° 1 – MAPA La Filature mise en accessibilité PMR – Lot 2 Menuiseries extérieures serrurerie– Entr. COURBY Cloisons Services : - 299 € ht et prolongation du délai d'exécution de 15 semaines

DM 2022-027 en date du 25/07/22 - Avenant n° 1 – MAPA La Filature mise en accessibilité PMR – Lot 3 Plâtrerie peinture – Entr. CETON Cokelekli : - 358,87 € ht et prolongation du délai d'exécution de 15 semaines

DM 2022-028 en date du 25/07/22 - Avenant n° 1 – MAPA La Filature mise en accessibilité PMR – Lot 4 Menuiserie Intérieure– Entr. MOBILIER des Berges de la Loire : + 2 714,90 € ht et prolongation du délai d'exécution de 15 semaines

DM 2022-029 en date du 25/07/22 - Avenant n° 1 – MAPA La Filature mise en accessibilité PMR – Lot 5 Carrelage– Entr. ASTRUC : - 358,68 € ht et prolongation du délai d'exécution de 15 semaines

DM 2022-030 en date du 25/07/22 - Avenant n° 1 – MAPA La Filature mise en accessibilité PMR – Lot 7 Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation– Entr. LASHERME : - 3 370,50 € ht et prolongation du délai d'exécution de 15 semaines

CRCM 29/09/22 - 7

DM 2022-031 en date du 25/07/22 - Avenant n° 1 – MAPA La Filature mise en accessibilité PMR – Lot 8 Electricité– Entr. SABY : + 3 778,85 € ht et prolongation du délai d'exécution de 15 semaines

DM 2022-032 en date du 25/07/22 - Avenant n° 1 – MAPA La Filature mise en accessibilité PMR – Lot 9 SSI – Entr. SABY : + 5 629,45 € ht et prolongation du délai d'exécution de 15 semaines

DM 2022-033 en date du 28/07/22 – Avenant n° 1 – MSP – Lot 11 Plomberie Sanitaire – Entr.MORBIDELLI : -130,25 € ht

DM 2022-034 en date du 03/08/22 – Avenant n°2 – Convention de transport année scolaire 2022/2023 – M. Robert ROCHE

DM 2022-035 en date du 15/09/22 – Avenant n°1 – MAPA Sanitaires du Camping – Lot 4 Menuiserie extérieure – Entr. CLOISONS Services : + 1 767,35 € ht

DM 2022-036 en date du 16/09/22 – Avenant n° 1 – MAPA La Filature mise en accessibilité PMR – Lot 6 Ascenseur – Entr. AUVERGNE Ascenseur : Prolongation du délai d'exécution de 15 semaines

Patricia GOUDARD : y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Jean-Yves AUBERT : pourquoi on a pris 15 semaines de délai en plus ?

Jean-Claude ABRIAL : Le délai a été rallongé de 15 semaines car il y a eu des retards au niveau des fournitures . De plus on a découvert des évacuations qui étaient en état catastrophique. On ne pouvait pas raccorder les sanitaires dessus. Il a fallu créer une canalisation extérieure sous chaussée et la raccorder jusqu'à l'Allée des Platanes

Patricia GOUDARD : il y a aussi le système incendie

Jean-Claude ABRIAL : il y a eu des demandes du bureau de contrôle pour l'extension du système incendie et la demande de pose de portes coupe feu ce qui justifie les avenants notamment pour les Mobiliers des Berges de la Loire

Jean-Yves AUBERT : pour les lots 8 et 9 Saby, il y a des surcoûts énormes

Jean-Claude ABRIAL : le lot SSI était déjà important. Le bureau de contrôle a demandé des détecteurs supplémentaires en phase chantier

Patricia GOUDARD : pour votre information cela fait une hausse 4,1% du montant initial du marché. On était à 264 032,56 € ht et on est à 274 915,75 € ht

Pas d'autres questions ?

4.1 Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire : Adoption des statuts modifiés

(projet de statuts modifiés en annexe)

Dossier présenté par Mme Le Maire

Adhésion de la Commune à l'Agence d'Ingénierie par délibération en date du 23/06/2022 dont la mission est d'apporter une assistance technique, juridique et financière aux communes

Des correctifs et amendements ont été apportés au projet de statuts par le Département :

- Élargissement du périmètre des membres de l'Agence aux syndicats mixtes fermés
- L'accord donné à une demande d'adhésion est de la compétence du président de l'établissement
- Élargissement du périmètre des membres de droit au Centre de Gestion de la Haute-Loire
- Augmentation du nombre de représentants au sein des collèges départementaux et territoriaux : 11 titulaires pour chaque collège

Avis favorable de la Commission « finances-travaux » du 21/09/22

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'approuver les projets de statuts de l'Agence d'Ingénierie des Territoires

Patricia GOUDARD : le projet de statut est en annexe dans le dossier de séance. L'assemblée constituante est prévue le 10 octobre. Y a-t-il des questions ?

Des votes contre ?

Jean -Yves AUBERT : la modification des statuts ne change pas le coût de notre adhésion ?

Patricia GOUDARD : non, ce sont seulement les points énoncés

- Des abstentions ?
- **Approbation l'unanimité**

CRCM 29/09/22

4.2 Etude de Diagnostic et Schéma Directeur d'Assainissement : Réalisation de l'étude, sollicitation de subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau, définition du groupe de pilotage - *Dossier présentée par Anne-Sylvie MIRMAND*

Par délibération en date du 23/06/2022, la Commune a confié au Département (Service Ingé43 qui devient Agence d'Ingénierie des Territoires de la Haute-Loire) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement.

L'étude a pour objectifs :

- Réalisation du diagnostic du réseau de collecte des eaux usées
- Mise à jour du diagnostic et du schéma directeur en établissant un programme de travaux à échéance 20 ans
- Etablissement de la carte de zonage assainissement
- Etablissement de la carte de zonage de gestion des eaux pluviales

La durée de l'étude est estimée à 18 mois à minima.

Les études sont susceptibles d'être éligibles aux concours financiers de l'Agence de l'Eau (50%), du Département (30%). Le reste à charge pour la Commune serait de 20 % si nous obtenons le montant sollicité.

Il conviendrait de constituer un groupe de pilotage qui serait chargé de suivre l'étude. Il serait constitué par les représentants de la Commune, de l'Agence de l'Eau, de la DDT-Service Police de l'Eau, du Département (Service Eau et Assainissement)

Avis favorable de la Commission « Finances-Travaux » du 21/09/22 sur le lancement de cette étude et la sollicitation de partenaires financiers.

Patricia GOUDARD : Le conseil municipal est appelé à approuver :

- l'autorisation de lancement de l'étude
- La sollicitation des subventions
- La définition du groupe de pilotage

Antoine MALEYSSON : a-t-on un ordre d'idée du montant que cela va entraîner ?

Anne-Sylvie MIRMAND : 150 000 € environ. La consultation n'est pas encore parue.

Jean-Claude ABRIAL : c'est obligatoire tous les 10 ans et le dernier en date est de 2007. Cette étude nous garantira des subventions de l'Agence de l'Eau

Anne-Sylvie MIRMAND : Pour l'instant tous les travaux d'assainissement ne seront pas subventionnés par l'Agence de l'Eau

Patricia GOUDARD : d'autres questions sur le sujet ?

Qui vote contre ? S'abstient ? **Approbation à l'unanimité**

Patricia GOUDARD : qui parmi vous souhaitez participer au groupe de pilotage ? Vous n'êtes obligés de me répondre tout de suite mais si des personnes sont intéressées vous pouvez le dire.

CRCM 29/09/22 - 10

Pierre ASTOR et Antoine MALEYSSON manifestent leur intérêt de rejoindre ce groupe de pilotage

4.3 Mise en conformité de l'Éclairage du Terrain de Foot Synthétique : Convention de mise à disposition d'installation sportive entre la Commune, La Ligue de Foot et le District - *Projet de Convention en annexe* - Dossier présenté par Anne-Sylvie Mirmand

Rappel : Réalisation de la mise en conformité de l'éclairage du terrain de football par le SDE (en 2020) pour un montant de 40 793,32 € TTC (participation communale)

Dans le cadre du solde de la subvention obtenue auprès du Fonds d'aide au football amateur, la Ligue demande la signature d'une convention de mise à disposition des installations sportives entre la Commune, la Ligue et le District : mise à disposition à titre gracieux du terrain de football synthétique, des tribunes, du club house, des vestiaires 2 fois par saison à minima, sur 4 saisons de 2021 à 2025.

Convention valide jusqu'au 30/06/2025

Avis favorable de la Commission « Finances-Travaux » du 21/09/22

Patricia GOUDARD : des questions sur ce sujet ?

Le conseil municipal est appelé à :

- Approuver la convention tripartite de mise à disposition
- Autoriser le Maire à signer la dite convention

- Des votes contre ? Des abstentions ?
- **Approbation à l'unanimité**

CRCM 29/09/22 - 11

4.4 Eclairage public : Modification des horaires d'extinction – *Dossier présenté par Mme Le Maire*

Lors de la Commission « Finances-Travaux » du 21/09/22, une discussion a été engagée sur les conséquences de la hausse du coût de l'énergie pour la collectivité ainsi que sur les horaires d'extinction de l'éclairage public.

Rappel : délibération en date du 16/03/2017 approuvant le principe d'une extinction de l'éclairage public nocturne

• Période du 1^{er} septembre au 31 mai :

- pour les nuits du dimanche soir au vendredi matin de 23h30 à 04h45 du matin
- pour les nuits du vendredi soir au dimanche matin de 01h15 à 04h45 du matin

Hormis les nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier où l'éclairage sera maintenu toute la nuit

Période du 1^{er} juin au 31 août : de 1h15 à 04h45 du matin

Hormis les nuits du 13 au 15 juillet où l'éclairage sera maintenu toute la nuit.

Les membres de la Commission proposent, après discussions, les modifications suivantes sans distinction de période :

▪ Extinction du Centre Bourg

- pour les nuits du dimanche soir au vendredi matin de 23h à 4h45 du matin
- pour les nuits du vendredi soir au dimanche matin de 01h à 4h45 du matin

▪ Extinction dans les villages : Toutes les nuits de 22h30 à 5h30

▪ Hormis les nuits du 13 au 15 juillet, du 24 au 25 décembre, du 31 décembre au 1^{er} janvier où l'éclairage sera maintenu toute la nuit

Patricia GOUDARD: suite à la commission, je pense que pour les nuits du vendredi au dimanche matin on peut repousser l'heure d'allumage car il n'y a pas de train à 4h45. On pourrait décaler

Anne-Sylvie MIRMAND: on pourrait mettre 5h30 comme dans les villages ?

Alain LUTZ : peut-on dissocier l'éclairage du pont de l'éclairage public ?

Jean-Claude ABRIAL et Jean-Pierre FILIOL : oui mais les horloges devront être modifiées

Patricia GOUDARD : l'idée est d'éteindre le pont tout le temps ?

Alain LUTZ : éclairage du pont à considérer comme un bâtiment public. Ce n'est pas un éclairage de sécurité

Jean-Yves AUBERT : il me semble Thierry que tu m'avais dit que l'éclairage de la déchetterie était sur l'éclairage public. Ont-il un compteur ou payons nous l'éclairage ?

Jean-Claude ABRIAL : si éclairage public c'est nous qui payons

Jean-Yves AUBERT : en ces temps où l'énergie va devenir très chère, on ne pourrait pas dissocier ou couper ?

Jean-Claude ABRIAL : ou leur expliquer qu'ils trouvent une solution alternative

CRCM 29/09/22 - 12

Jean-Yves AUBERT : éclairer une déchetterie la nuit ?

Thierry BENEVENT : c'est éclairé uniquement pour les dégradations et les vols. En 1998/99, il y a eu des essais d'extinction mais cela a été une catastrophe car tout était massacré. Aujourd'hui la crise économique étant là, tout le monde essaye de récupérer tout ce qu'il peut

Anne-Sylvie MIRMAND : on peut tenter un travail avec le SICTOM pour qu'il mette en place un détecteur ou autre chose

Jean-Yves AUBERT : ou alors on leur dit qu'il ne se branche plus sur l'éclairage public s'ils veulent éclairer toute la nuit

Jean-Claude ABRIAL : ils mettent un luminaire ou un détecteur de présence

Thierry BENEVENT : je comprends ta réaction mais la raison de l'éclairage c'est les dégradations.

Jean-Yves AUBERT : on baisse le chauffage de partout et on va leur laisser l'éclairage ?

Pierre ASTOR : Une extinction à 23h en semaine en été cela me paraît un peu sévère. Ce n'est pas un drame

Anne-Sylvie MIRMAND : c'est vrai que 22h30 dans les villages en juin c'est un peu juste

Jean-Yves AUBERT : je reviens sur la distinction commune / villages. Cela se justifie avec la gare et les commerces ?

Patricia GOUDARD : effectivement. On peut très bien remettre les périodes comme elles étaient.

Anne-Sylvie MIRMAND : 1h15 tous les jours même l'été cela fait beaucoup

Brigitte ROCHE : la commune aussi doit faire des économies et pas seulement les habitants

Antoine MALEYSSON : a-t-on une idée de l'économie qui serait réalisée ?

Anne-Sylvie MIRMAND : c'est compliqué car tout dépend si on est sur des éclairages à Leds. Dès que l'on diminue on peut gagner

Jean-Claude ABRIAL : on peut imaginer 15% sur notre consommation énergétique

Antoine MALEYSSON : ce n'est pas négligeable

Anne-Sylvie MIRMAND : surtout quand on nous annonce 60% sur le coût de l'énergie

Antoine MALEYSSON : dans ce type de discussions, cela permet d'apporter des questionnements et notamment par rapport au toit du gymnase. N'y aurait-il pas la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques qui permettraient de faire une ferme électrique ?

Jean-Claude ABRIAL : il y a une discussion et réflexion auprès du Pays de la Jeune Loire. Dernièrement nous avons été en réunion. Il y a une forte pression auprès du SDE 43 pour monter une SEM Photovoltaïque. Cela permettrait d'assurer le portage des investissements par cette SEM. Après, c'est un débat à arbitrer ici : soit on investit et on touche la totalité des dividendes soit on fait porter par une SEM voire un opérateur privé si on lance une consultation. On fait un système de louage des toitures nous assurant un revenu régulier, soit il peut y avoir le versement « one shot » d'une mise à disposition de la toiture pour un temps et on encaisse les dividendes l'année n. Une solution par le SDE peut être pertinente.

Patricia GOUDARD : c'est une réflexion que l'on peut avoir au vu du nombre de bâtiments communaux. Il est dommage que sur le gymnase nous n'ayons pas étudié la question lors de sa construction. Il n'y avait pas la crise de l'énergie à l'époque.

Pierre ASTOR : question du périmètre. Pour le gymnase on est au-delà des 500m ?

Jean-Claude ABRIAL : la loi va évoluer. En discussion au niveau du gouvernement : d'un côté le gouvernement dit qu'il faut investir sur de la toiture photovoltaïque et de l'autre les services des monuments historiques disent attention vous êtes dans le périmètre des 500m et refusent souvent

CRCM 29/09/22 - 13

J'ai vu sur le site du moniteur qu'il y avait une discussion en cours pour essayer de faciliter l'installation du photovoltaïque et de déroger

Jean-Yves AUBERT : le stade Massot n'était pas dans le périmètre... on connaît la puissance de négociation du Président de la Région et ancien Maire du Puy

Antoine MALEYSSON : une question à propos des illuminations de fin d'année ?

Patricia GOUDARD : on n'a pas prévu de les supprimer. On sort de 2 années de covid, la situation est relativement tristounette. On a pris le parti de les garder mais nous n'en rajoutons pas

Jean-Claude ABRIAL : on est raccordé sur l'éclairage public. Si nous réduisons, cela réduira le coût

Jean-Yves AUBERT : Vladimir Poutine est devenu le meilleur ministre de l'écologie en France !

Patricia GOUDARD : pour l'éclairage public vous souhaitez que l'on prenne 2 périodes ?

Brigitte ROCHE : la commission avait choisi

Anne-Sylvie MIRMAND : si pas de train le samedi et le dimanche on peut essayer d'avoir 5h30 le week-end

Jean-Yves AUBERT : certaines communes laissent allumer tout le samedi soir

Brigitte ROCHE : ils sont peut être en leds.

Jean-Claude ABRIAL : on y viendra

Patricia GOUDARD : dès que nous avons des travaux nous passons en leds mais nous en avons peu

Jean-Yves AUBERT : les caméras de vidéo surveillance ? Si nous n'avons pas de lumière comment cela se passe-t-il ? On ne voit plus rien ?

Patricia GOUDARD : pour la plupart non sauf celles dernièrement installées : bureau de tabac et celle au carrefour du pont ont une grande sensibilité nocturne

Jean-Yves AUBERT : on sait que cela se passe souvent la nuit. La vidéosurveillance doit avoir la lumière pour être utilisée ?

Stéphanie GRANOUILLET : actuellement il y a toujours une période où la lumière est coupée. Cela ne fait pas une grande différence par rapport à l'heure actuelle de 5h30 le week-end

Christian PEYRARD : les endroits où l'éclairage est éteint la nuit il y a moins de vol. Moins de vol dans le noir car les voleurs sont embêtés

Jean-Yves AUBERT : donc à la déchetterie cela fait des années qu'ils se trompent...

Thierry BENEVENT : discours très contradictoires en trois minutes (sur le ton de la plaisanterie)

Patricia GOUDARD : on reste comme ça ou on part sur 5h30 le week-end ?

Anne-Sylvie MIRMAND : on se dit que l'on se voit à la fin du printemps, dans 5 mois, pour voir si cela fait des économies. Nous connaissons le coût de l'énergie. Peut être fois dix peut être fois un ?

Jean-Claude ABRIAL : on connaîtra le gain

Patricia GOUDARD : donc sur ce qui est proposé, je modifie juste l'heure du matin dans le bourg à 5h30 ?

Patricia GOUDARD : Le Conseil Municipal est appelé à approuver :

- ces modifications d'horaires d'extinction de l'éclairage public
- Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
- **Approbation à l'unanimité**

RP CM 29/09/22 -

15

4.5 Opération Façade – Dossier M. François BARRALLON – 18 avenue de la Gare – Parcelle BL229

Dossier présenté par Anne-Sylvie MIRMAND

DP 43162 22Y0061 déposée le 12/09/22 pour le ravalement des façades et des murets

2 devis fournis

Ets AKKUYU Ceylan (déduire la réfection des murets 16 m2) 14 026 €*228/244 = 13 106,26 € HT

Ets LAUCY-BAT (déduire la réfection des murets 17m2 et la verrière) = 13 932,87 € HT

Anne-Sylvie MIRMAND : Toutes les façades étant visibles depuis le domaine public, que ce soit depuis l'avenue de la Gare, de la rue des Scieries ou du Parc du Musée, on obtient une subvention plafond de 4 000 € (13 106,20*40%=5 242,48€)

Bilan de l'opération : 7 dossiers déposés en 2022 (y compris celui-ci) pour un montant de 24 591,65 €. En 2021 : 5 dossiers pour un montant de 14 152,12 €. Cela fluctue d'une année à l'autre. C'est un peu compliqué.

Patricia GOUDARD : cette année nous avons eu plusieurs dossiers qui ont atteint le plafond des 4 000 €

Anne-Sylvie MIRMAND : Avis favorable de la Commission « Finances-Travaux » du 21/09/2022 - Le résultat est plutôt sympathique. La rue Jean-Baptiste Ribeyron avec des travaux en cours ; tout de suite quand les façades sont refaites cela requalifie bien

Jean-Yves AUBERT : en fait on donne une subvention et après il choisit l'entreprise

Anne-Sylvie MIRMAND : Il prend l'entreprise qu'il veut et peut même en prendre une sur laquelle il ne nous a pas donné de devis. Subvention sur l'entreprise la moins disante

Patricia GOUDARD : Le conseil municipal est appelé à

- approuver l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'opération façade à Mr François BARRALLON d'un montant de 4 000 €
- Autoriser le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention

• des votes contre ? des abstentions ?

• **APPROBATION à l'unanimité**



RP CM 29/09/22 16

4.6 Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire (Budget annexe à la Commune): Nomenclature M57 au 01/01/2023

Dossier présenté par Anne Sylvie Mirmand

Anne-Sylvie MIRMAND : nous l'avons fait pour la commune. Il convient maintenant de le faire pour le budget annexe de la maison de santé. C'est de passer à la nomenclature M57 au 01/01/2023. Passage obligatoire au 01/01/2024 mais si nous sollicitons un passage anticipé dès le 01/01/2023, comme je l'avais dit pour le vote du budget général, nous serons aidés par les finances publiques et le centre de gestion pour ce passage à la nomenclature M57. Ce passage implique la production du Compte Financier Unique, qui remplace le compte de gestion établi par le comptable public et le compte administratif. C'est une histoire de classification de dépenses et de recettes très comptable

Si vous avez des questions mais pas trop car je ne suis pas une experte en M57 !

Avis favorable de la Commission « Finances-Travaux » du 21/09/22

Patricia GOUDARD : Le Conseil Municipal est appelé à

- Approuver la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2023 de la nomenclature M57 pour le budget Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Autoriser la mise en place du compte financier unique

Des votes contre ? Des abstentions ?

Approbation à l'unanimité

RP CM 29/09/22 17

4.7 Convention d'occupation précaire logement Ecole Théodore Monod pour une durée de 4 mois

Dossier présenté par Patricia GOUDARD

Patricia GOUDARD : Mme Isabelle PEGHERE sollicite la location à titre provisoire de l'appartement qu'elle occupe actuellement à l'école Théodore Monod. Pour ceux qui ne le savent pas c'est une enseignante qui avait un logement de fonction et qui part en retraite.

Il est proposé de conclure une convention d'occupation précaire d'une durée de 4 mois (du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022) non reconductible moyennant le versement d'une indemnité d'occupation

Après discussions, les membres de la commission « finances-travaux » du 21/09/22 proposent une indemnité mensuelle de 550 € charges de chauffage comprises et la non reconduction de la convention au-delà de 4 mois

Contactée, Mme Isabelle PEGHERE a donné son accord à cette proposition.

Jean-Yves AUBERT : pourquoi ne pas reconduire ?

Patricia GOUDARD : Je te laisse répondre car tu connais mieux ce dossier

Anne-Sylvie MIRMAND : en fait ce logement est dans l'enceinte de l'école donc dans un ERP. On peut mettre logiquement un fonctionnaire d'Etat qui y travaille

Jean-Yves AUBERT : contrôle du casier judiciaire...

Anne-Sylvie MIRMAND : sinon nous devons faire des travaux coupe-feu. C'est au dessus de l'école et donne dans la cour

Brigitte ROCHE : c'est du dépannage en attendant qu'elle trouve un logement

Anne-Sylvie MIRMAND : elle occupe ce logement depuis très longtemps . Nous n'allons pas la mettre dehors du jour au lendemain.

Jean-Yves AUBERT : supposons qu'elle ne trouve pas. Mais je pense qu'elle va trouver

Patricia GOUDARD : a priori elle a trouvé

Daniel DILITTA : la date butoir de sa retraite elle ne la connaît pas depuis la semaine dernière

Patricia GOUDARD : on voulait quand même mettre une limite mais nous restons humain. Normalement son déménagement devrait intervenir dans ce délai là

Patricia GOUDARD : Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'occupation précaire pour un logement situé à l'Ecole Théodore Monod à conclure avec Mme Isabelle PEGHERE pour une durée de 4 mois non renouvelable moyennant une indemnité mensuelle de 550 €, chauffage compris

- Des votes contre ? Des abstentions ?
- **Approbation à l'unanimité**

RP CM 29/09/22 18

5. Forêt de Miaune : Coupes de Bois 2023

Dossier présenté par Anne Sylvie MIRMAND

• Présentation du programme de coupe de bois pour l'année 2023 validé par l'ONF. Ce programme résulte du plan de gestion 2016/2025 du plan de gestion de la forêt de miaune.

N° Parcelle	Type de coupe	Décision	Motif de la modification	Destination	Mode de commercialisation
16	RGN (Régénération)	Passage en 2023		Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence et délivrance	Sur pied
8	AMEL (Amélioration)	Report en 2026 (volume insuffisant)	ONF CF Niveau capital forestier		
10	AMEL (Amélioration)	Report en 2026 (volume insuffisant)	ONF CF Niveau capital forestier		
20	RS (secondaire)	Report en 2027 (volume insuffisant)	ONF CF Niveau capital forestier		

•Délivrance sur la parcelle 16 d'une partie des produits correspondants à des bois de qualité « chauffage » en parallèle de la partie principale vendue. Il est rappelé que les bois délivrés ne peuvent être utilisés que pour les besoins ruraux et domestiques des bénéficiaires qui ne peuvent en aucun cas les revendre

•Désignation des garants : Mrs Robert MASSE – Pierre CHAMBLAS – Gilles COTTIER – Charles GUILLET pour la Commune de Retournac – Mr Jean-Marc VALETTE pour la Commune de Roche en Régnier – Mr Jérôme MATHIEU pour la commune de Solignac sous Roche

Les garants de la Forêt de Miaune (Mrs Robert MASSE, Pierre CHAMBLAS et Jean-Marc VALETTE) ont été reçus en mairie le 21/09/2022 pour leur présenter le programme des coupes de bois 2023 proposées par l'ONF. Il a été précisé que le volume du bois d'affouage sur la parcelle 16 n'est pas encore marqué. Nous avons contacté ensemble l'ONF mais nous ne pouvons pas encore évoluer le volume représenté. Nous avons convenu qu'en cas d'insuffisance de bois d'affouage, une autre délivrance pourrait être soumise au conseil municipal après accord de l'ONF.

RP CM 29/09/22 - 19

Avis favorable de la Commission « finances-travaux » du 21/09/22

Stéphanie GRANOUILLET : je quitte la séance car je suis bénéficiaire de cette coupe.

Antoine MALEYSSON : quand les garants ont été reçus, ont-ils posé des questions particulières

Anne-Sylvie MIRMAND : par rapport à cette coupe ou en général ?

Antoine MALEYSSON : en général

Anne-Sylvie MIRMAND : le bilan de l'année 2021 leur a été présenté. Ce rendez vous aurait dû avoir lieu avant mais il a été reporté pour diverses raisons. Béatrice leur avait transmis le bilan 2021 par mail. Ils ont émis une question par rapport à l'intégration 2018 (si je ne me trompe pas) quand le budget annexe a été intégré dans le budget communal. On est passé d'un budget annexe à un budget communal. Ils ne retrouvaient pas l'excédent de la section.

Antoine MALEYSSON : il n'y a pas eu d'autres questions particulières ?

Anne-Sylvie MIRMAND : pas d'objections particulières, avec la réserve que j'ai émise. Si le volume du bois d'affouage de la parcelle 16 était insuffisant on reviendrait devant le conseil municipal, si l'ONF le valide. On pourrait soumettre au prochain conseil municipal une autre coupe de bois. Celle-ci n'était pas définitive.

Patricia GOUDARD : à priori il y en aurait encore

Anne-Sylvie MIRMAND : l'ONF doit faire un point avec les garants mi octobre car il reste encore beaucoup de stocks à couper sur Miaune ; des stocks marqués pendant la période de covid. Tous les lots n'ont pas été récupérés

Patricia GOUDARD : d'autres questions ?

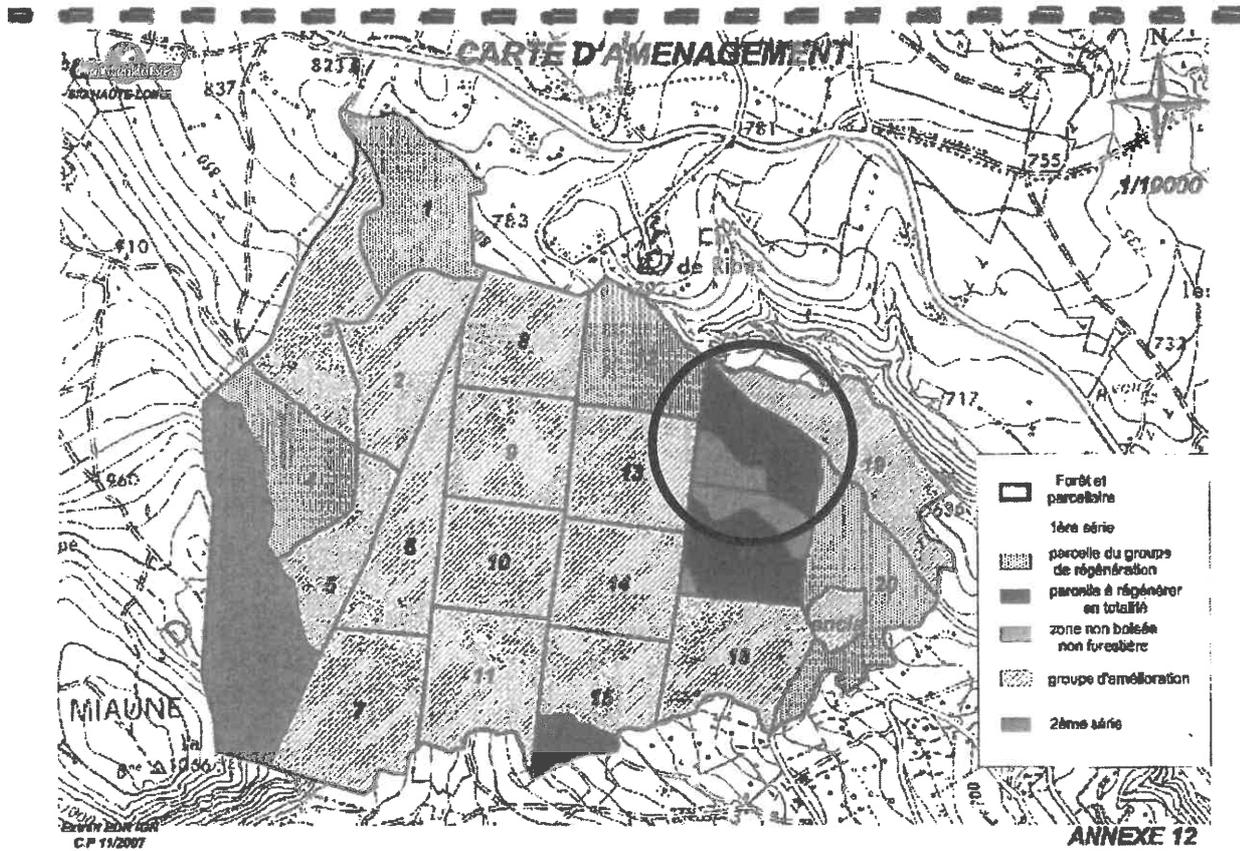
Le Conseil Municipal est appelé à

- Accepter les propositions et les destinations des coupes de bois telles que mentionnées ci-dessus
- Délivrer une partie des produits correspondants à des bois de qualités « chauffage »
- Désigner les garants

•des votes contre ? Des abstentions ?

• **Approbation à l'unanimité**

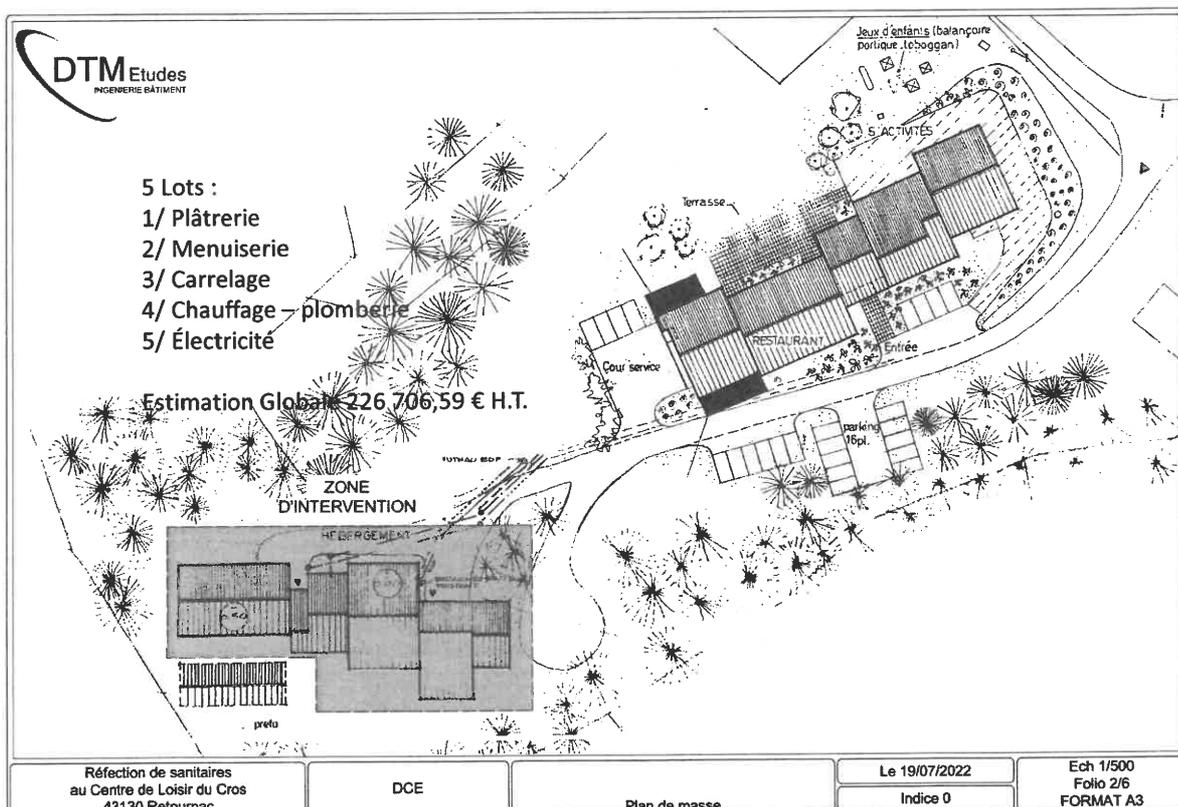
RP CM 29/09/22 - 20



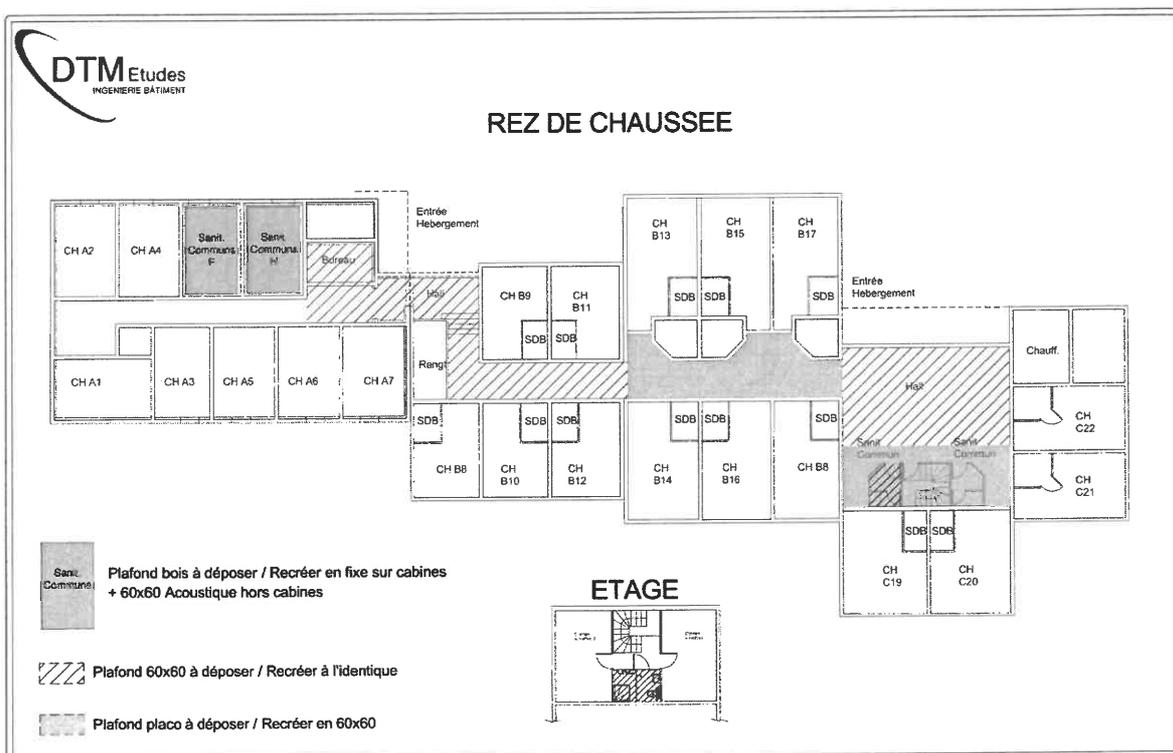
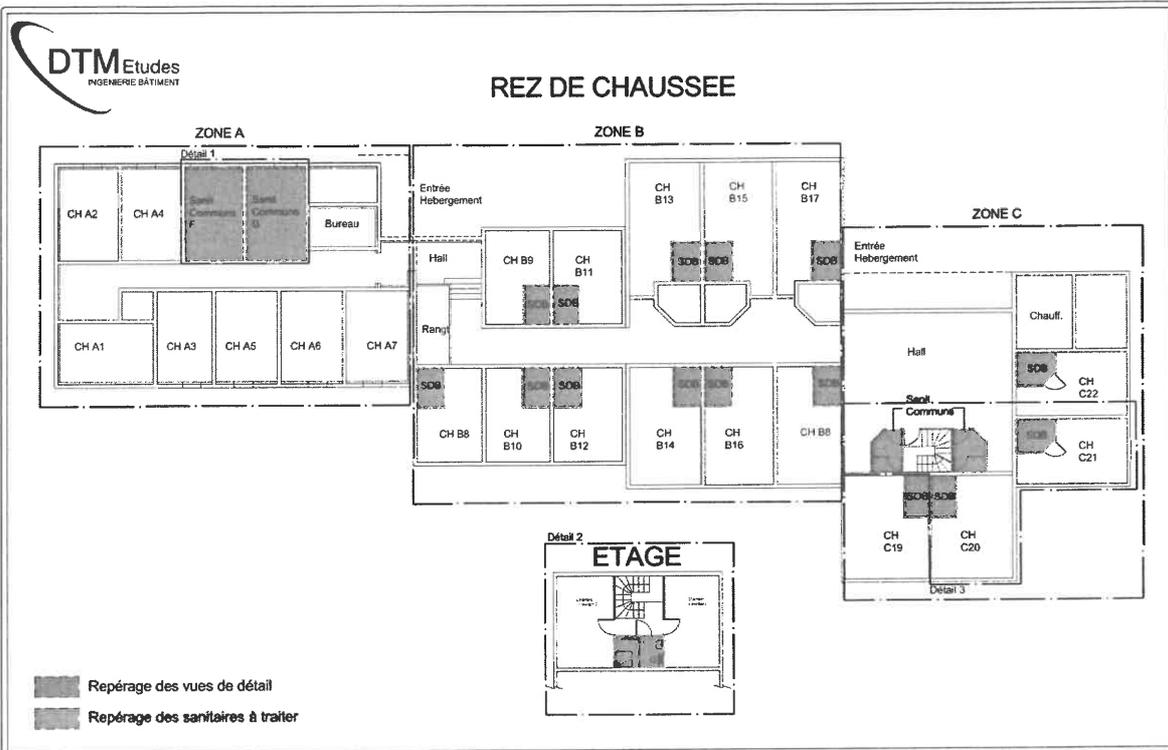
RP CM 29/09/22 - 21

6.1 MAPA Restructuration des sanitaires du Centre du Cros : Attribution des marchés de travaux

Dossier présenté par Jean Claude ABRIAL



RP CM 29/09/22 - 22



Rappel du projet :

Restructuration des blocs sanitaires des chambres ainsi que 2 ensembles de sanitaires communs des bâtiments d'hébergement
Maitrise d'œuvre confiée à M. Maxime BEGON (DTM Etudes)

Jean-Claude ABRIAL : vous avez en page 13 un plan de zonage d'intervention. Ces travaux sont déclinés en 5 lots pour une estimation globale estimée à 226 706,59 €. Vous retrouverez en annexe 6.1 le tableau d'analyses des offres. En page 15 vous avez les zonages des sanitaires des chambres . Sont prévus également la réfection de faux plafonds des couloirs puisque on va refaire la totalité de la redistribution eau chaude et évacuation. Dans les chambres les travaux consistent à la rénovation totale de chaque bloc sanitaire : on remplace carrelage, plomberie, cloisons intérieures, électricité ainsi que les réseaux jusqu'au collecteur principal. Travaux réalisés avec beaucoup d'attention.

Jean-Claude ABRIAL donne lecture du tableau d'analyse des offres.

Anne-Sylvie MIRMAND précise que le tableau est en annexe. Par contre il est bien marqué dessus « confidentiel » et ne doit pas être diffusé.

Jean-Claude ABRIAL: nous annoncerons les retenus et les concurrents non retenus.

Jean-Claude ABRIAL poursuit la lecture du tableau d'analyses des offres

Avis de marché en procédure adaptée publié le 17/08/2022 et fixant la date limite de remise des offres au 08/09/2022 à 16H00 sur le profil acheteur <https://marchespublics.cdg43.fr>
7 offres dématérialisées ont été déposées.

Critères de jugement et de classement des offres définis dans le règlement de consultation §4.2 à savoir le prix (60%) et les valeurs techniques et l'adéquation avec le calendrier prévisionnel (40%)

Après lecture du tableau d'analyse des offres, Jean-Claude ABRIAL propose de retenir :

Lot	Entreprise	Montant H.T.	Estimation du lot H.T.
1/ Plâtrerie	BATI & DECO	48 126,70 €	52 552,12 €
2/ Menuiserie	BATI & DECO	10 325,00 €	10 280,00 €
3/Carrelage	JOUBE	40 637,00 €	49 874,00 €
4/ Chauffage - plomberie	HERVE THERMIQUE	80 786,30 €	82 998,47 €
5/ Electricité	FRAISSE & Fils	23 747,00 €	31 002,00 €
		203 622,00 €	226 706,59 €

RP CM 29/09/22 25

Jean-Claude ABRIAL : globalement une remise de 23000 € par rapport à l'estimation présentée par la maitrise d'œuvre.

Jean-Claude ABRIAL : vous avez des questions ?

Alain LUTZ : quel type de chauffage au Cros?

Anne-Sylvie MIRMAND : il y a une cuve gaz

Jean-Claude ABRIAL : c'est un chauffage au gaz avec une distribution radiateurs .

Alain LUTZ : ce n'était pas l'occasion de revoir le système de chauffage ?

Jean-Claude ABRIAL : pour le Cros ce qui avait été demandé était assez urgent c'était la rénovation en totalité des sanitaires. L'opérateur Djuringa a en réflexion l'installation d'une chaufferie bois granulés .

Anne-Sylvie MIRMAND : c'est Djuringa qui a un contrat gaz. Ce n'est pas la commune. Ils ont des cuves extérieures de stockage gaz. Ils font la location des cuves

Alain LUTZ : avant c'était au fuel

Brigitte ROCHE : ils payent leur chauffage séparément du loyer ?

Anne-Sylvie MIRMAND : oui c'est dans leur contrat de gestion

Antoine MALEYSSON : est ce que le loyer sera revu à la hausse ?

Patricia GOUDARD : oui cela est prévu. Nous devons les rencontrer prochainement mais la date n'est pas calée. Cela avait été entendu avec eux au moment où ils ont fait cette demande-là.

Antoine MALEYSSON : une autre question concernant ce montant . Ce sera un montant emprunté ?

Anne-Sylvie MIRMAND : pour l'instant il est financé sur le budget de la commune avec des subventions sollicitées auprès du conseil régional (dossier passé en délibération en avril mais nous n'avons pas encore l'arrêté attributif mais nous avons un accusé de réception de dossier complet et on peut commencer les travaux)

Antoine MALEYSSON : on peut espérer combien de la région en subvention ?

Patricia GOUDARD : cela peut aller jusqu'à 50%

Anne-Sylvie MIRMAND : on a demandé 50%

Patricia GOUDARD d'autres questions ?

Pierre ASTOR : oui. Je redis on a choisi de faire une commission d'appel d'offres lors du renouvellement du conseil municipal. Dans les faits il y a peu d'appel d'offres dans une commune de notre taille au vu des montants qui sont attendus . Dans les mandatures précédentes on disait appel d'offres les marchés à procédure adaptée ce qui permettait qu'on se réunisse. J'avais déjà fait cette remarque il y a quelques conseils municipaux et

Anne-Sylvie MIRMAND m'avait fait remarqué qu'effectivement dans les textes était écrit « commission d'appel d'offres et non marchés à procédure adaptée ». De toute façon nous n'avions pas à nous réunir pour cela. En droit je ne le discute pas mais au niveau de la forme il pourrait être intéressant de se retrouver au moment où on examine les différentes offres.

On est au courant des prix, de ce qui est attendu, de ce que les gens répondent, s'il y a des variantes ... voilà tout ça

Patricia GOUDARD : l'ouverture des offres ne se fait plus de la même façon qu'avant

Anne-Sylvie MIRMAND : tous les plis sont dématérialisés

Jean-Claude ABRIAL : les plis sont dématérialisés et les offres sont débloquées au niveau du Centre de Gestion via la plateforme

Anne-Sylvie MIRMAND : dès qu'une candidature n'est pas recevable, l'offre ne nous est pas transmise

Ce n'est pas nous mais le centre de gestion qui enregistre toutes les candidatures sur la plateforme emarchés. Si les candidatures ne sont pas complètes, il n'y a pas transmission de l'offre car nous ne nous devons pas de l'analyser. Nous avons uniquement par le centre de gestion la transmission des offres pour lesquelles les candidatures sont validées par le centre de gestion.

Pierre ASTOR : c'est toujours un peu dommage, je réitère quand même ma demande.

Anne-Sylvie MIRMAND : c'est pour cela que nous vous avons mis tout le rapport d'analyse des offres pour avoir l'intégralité des offres pour analyser

Patricia GOUDARD d'autres remarques ?

Avis favorable de la Commission « finances-travaux » du 21/09/22

Patricia GOUDARD propose au Conseil Municipal

- d'attribuer pour chaque lot les marchés de travaux aux prestataires listés ci-dessus et selon les montants hors taxes validés
- D'autoriser le Maire à signer les marchés ainsi que tout document s'y rapportant
- Rappelle que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice

- Des votes contre ? Des abstentions ?
- Approbation à l'unanimité

RP CM 29/09/22 -

27

6.2 Restructuration et mise en séparatif de réseaux d'assainissement : Retournaguet, Rue Jean Saby, Chemin du Trignadour - Sollicitation de subventions auprès du Département et de CCDS dossier présenté par Jean Claude ABRIAL

Jean Claude ABRIAL : sur 3 zones qui sont régulièrement inondées lors de fortes pluies

1^{er} dossier : Retournaguet : travaux de dévoiement des eaux de ruissellement afin d'éviter qu'elles ne rejoignent le réseau unitaire ce qui permettra de décharger la station d'épuration des eaux parasites et de résoudre des problèmes d'inondation que l'on peut retrouver régulièrement à l'entrée du cimetière. Si vous visualisez la zone on a une forte charge d'eau et le réseau actuel ne peut l'absorber

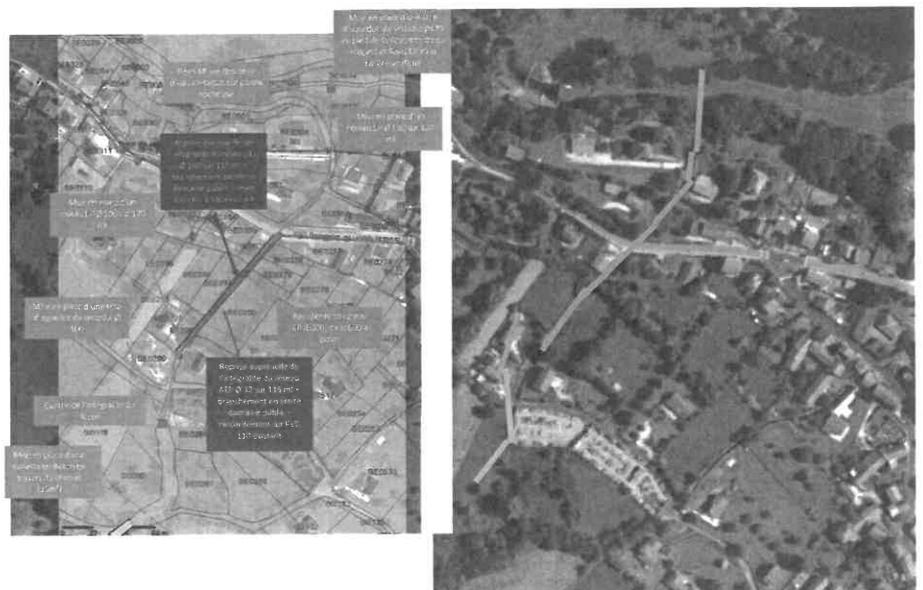
Pierre ASTOR : à l'entrée du cimetière ou à l'entrée de la rue Jean Saby ?

Jean Claude ABRIAL : non nous sommes à Retournaguet

Pierre ASTOR : pardon excusez-moi mais on s'est compris

Jean-Claude ABRIAL : nous allons parler de la rue Jean Saby que vous retrouverez sur la page suivante. Le projet sur Retournaguet est de dévier cette arrivée d'eau sur l'autre côté du cimetière et de créer un réseau d'eau séparatif d'eaux pluviales qui traversera la RD et qui ira rejoindre la rivière artificielle . Ce qui permettra d'évacuer directement les eaux dans la Loire et d'éviter ces charges d'eaux et notamment les gros ruissellements dans l'impasse de la Fontaine

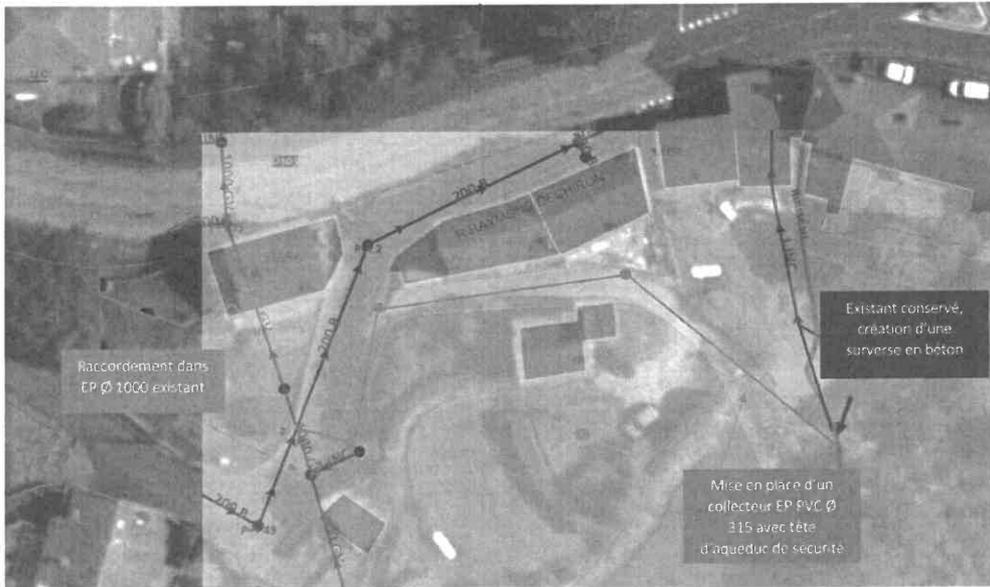
Anne-Sylvie MIRMAND : il y avait eu des dégâts



RP CM 29/09/22 28

2è point - Retournaguet - rue R. Dechiron:

Jean-Claude ABRIAL : il y a une forte charge d'eaux sur un collecteur . Le principe est de récupérer toutes les eaux pluviales en amont et ensuite sous la chaussée d'aller raccorder une canalisation d'eaux pluviales en 1 mètre de diamètre qui rejoint directement la Loire.



RP CM 29/09/22 29

Dernier dossier - Retournac - Rue J. Sabv – Chemin du Trignadour

Jean-Claude ABRIAL : Mise en séparatif du réseau d'assainissement depuis le collège et le gymnase en direction de la déviation pour éviter les charges d'eaux nous assurerions deux raccords : un en eaux pluviales et un en eaux usées, ce qui permettrait de collecter tout l'ensemble Collège et Gymnase, d'éviter de passer par des fonds privés et donc de rejoindre les grands émissaires qui correspondent à la déviation en passant le long du chemin du Trignadour.

Le montant estimé de ces travaux avoisine 170 000 € HT

Antoine AMLEYSSON : des aides ? Région ? Département ?

Anne-Sylvie MIRMAND : c'est l'objectif du dossier. La consultation des travaux est en cours. Le retour d'offres est prévu au 3 octobre. Il est proposé de solliciter les partenaires financiers que sont le Département et la CCDS au titre des fonds de concours

Patricia GOUDARD : nous ne pourrions pas demander à l'Agence de l'Eau

Jean-Yves AUBERT : sur Retournaguet sur le 1^{er} point il y a pas mal de terrains privés ?

Jean-Claude ABRIAL : nous avons une emprise de voies et chemins communaux et nous irons s'insérer dessous

Patricia GOUDARD : d'autres questions sur ce dossier ?

Thierry BENEVENT : ce n'est pas envisageable de capter cette eau et la garder pour faire des réserves, des sécurités incendies

Jean-Claude ABRIAL : aujourd'hui, il y a une réserve d'eau qui se trouve à l'entrée du Centre du Cros. Ici c'est de l'évacuation en cas d'orages.

Faire des réserves d'eau, il faut trouver le foncier

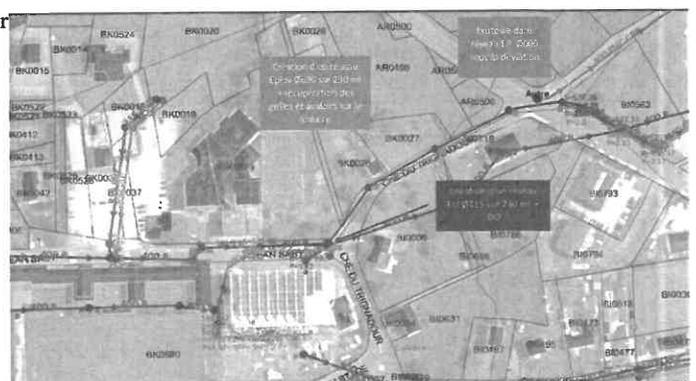
Thierry BENEVENT : comme à la zone artisanale, il y aurait une bache à eau, cela serait sympa

Jean-Claude ABRIAL : à la limite c'est un bassin d'orage sauf que ces bassins sont rarement alimentés

Thierry BENEVENT : toute cette eau se perd

Anne-Sylvie MIRMAND : elle va dans la Loire

Thierry BENEVENT : l'eau est chère



RP CM 29/09/22 30

Antoine MALEYSSON : l'eau apporte des nutriments

Thierry BENEVENT : l'eau ne remplirait pas une bache à eau en permanence.

Une fois qu'elle est remplie il y a bien un déversoir qui va dans la Loire

Antoine MALEYSSON : Cette eau est toute aussi bien dans la Loire, il suffit

de regarder La Loire à l'heure actuelle. Autant laisser l'eau s'y jeter.

Patricia GOUDARD d'autres questions ?

Thierry BENEVENT : peut être qu'un jour on sera content d'avoir des réserves d'eau

Pierre ASTOR : je repense à l'idée de Thierry, elle me paraît bien, il faudrait de creuser un peu cette suggestion. On pourrait être éligible comme quand il y a les amendes de police. Est-ce que l'on pourrait imaginer ou est ce qu'il existe des aides de l'Etat quand on fait des dispositifs comme ces baches.

Jean-Claude ABRIAL : en terme d'alimentation ?

Anne-Sylvie MIRMAND : c'est mieux que l'eau rejoigne la Loire que la station d'épuration

Avis de marché en procédure adaptée publié le 12/09/2022 et fixant la date limite de remise des offres au 03/10/2022 à 16h00 sur le profil acheteur <https://marchespublics.cdg43.fr>

Avis favorable de la commission « finances-travaux » en date du 21/09/22

Patricia GOUDARD Il est proposé au Conseil Municipal d'

- Autoriser le Maire à solliciter des partenaires financiers : Département et CCDS
- Des votes contre ? Des abstentions ?
- Approbation à l'unanimité

RP CM 29/09/22 - 31

6.3 SDE 43 : Extension du réseau basse tension au village de La Brousse **Dossier présenté par Jean-Claude ABRIAL**

Jean-Claude ABRIAL : cela fait suite à une parcelle à desservir en basse tension pour une construction future

Travaux d'extension du réseau basse tension consécutif au dépôt d'un permis de construire.

Le SDE peut prendre en charge la réalisation des travaux de génie civil en demandant à la Commune une participation de 10 € par mètre linéaire de tranchée
soit 33 m * 10 € = 330 €

Dossier non présenté en commission car reçu dernièrement

Jean-Claude ABRIAL : c'est pour une construction particulière

Patricia GOUDARD : des questions ?

Patricia GOUDARD : Il est proposé au Conseil Municipal de

- Confier la réalisation de ces travaux au SDE43
- Fixer la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 330 €, participation qui pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être ajustée selon la longueur résultant des travaux définitifs.

Des votes contres ? Des abstentions ?

Approbation à l'unanimité



RP CM 29/09/22 - 32

Antoine MALEYSSON : j'ai des questions :

1^{er} – concernant la gare SNCF

Patricia GOUDARD : j'allais en parler

Antoine MALEYSSON : très bien. La gare SNCF et la fermeture les week-ends et la diminution de la fréquence à un moment donné . Qu'est ce que la mairie a fait ? Il y a déjà eu des actions qui ont été menées ? Il suffit de regarder les abords de la gare SNCF avec les pancartes. La question qui est posée : qu'est ce que la municipalité a fait jusqu'à présent et qu'envisage-t-elle de faire sachant que c'est le président de région Laurent Wauquiez qui a en charge les TER . La gare de Retournac est un atout majeur

Patricia GOUDARD je pense que nous sommes tous d'accord

Antoine MALEYSSON : le jour où la gare ferme définitivement nous aurons une perte sèche à Retournac . On sait comment cela se passe après. On commence à réduire, on réduit encore plus et on finit par fermer. Le train va s'arrêter de façon momentanée et après il ne s'arrêtera plus . Il faut qu'il y ait une bataille à ce niveau là . Autour de la table tous les élus que nous sommes, nous sommes concernés à ce titre pleinement

Patricia GOUDARD : pour la SNCF, j'ai été informée d'abord par le représentant des agents sur place, M. Martin. J'ai été en contact avec le représentant des cheminots CGT et avec les personnes qui ont fait l'action auprès de la gare SNCF. De notre côté, j'ai interpellé les élus dont vous avez cité les noms, j'ai interpellé la direction régionale de la SNCF récemment. Je n'ai pas de retour pour l'instant. Je reste en contact avec toutes les personnes dont je vous ai parlées que ce soit les agents ou le collectif qui s'est engagé dans la démarche. Nous devons nous tenir au courant. Aujourd'hui je n'ai pas de retour. Nous avons interpellé la Région, la SNCF, la députée, les conseillers départementaux

Jean-Yves AUBERT : ne serait il pas plus judicieux qu'au lieu de les interpellier en tant que maire de retournac nous prenions une délibération en conseil municipal et que nous décidions d'une motion contre cette réduction d'horaires par une délibération plutôt que par une intervention ?

Patricia GOUDARD : nous avons eu cette réflexion. Les courriers sont partis récemment et je n'ai pas de retour. Nous avons évoqué la possibilité de le faire et nous le ferons probablement au prochain conseil.

Pierre ASTOR : pourquoi ne pas le faire maintenant ?

Anne-Sylvie MIRMAND : nous n'avons pas préparé de texte de motion et ce point n'était pas à l'ordre du jour

Pierre ASTOR : en étant concret si on souhaite aller à un endroit ou on a plus de 2 changements de trains, cela n'apparaît pas au départ de Retournac et on nous indique les horaires avec une voiture personnelle avec le temps passé et le coût. Alors que quand on est au guichet , je pense aux personnes âgées, la personne qui est au guichet, cela ne lui apparaît pas mais elle se dit tiens on peut regarder de cette destination jusqu'à Lyon et puis après une autre

RP CM 29/09/22 -

33

Patricia GOUDARD : nous sommes bien d'accord que cela fait craindre une fermeture définitive comme tu pouvais le dire. Les arguments que vous avancez nous les avons forcément avancés.

Anne-Sylvie MIRMAND : l'idée était de rédiger quelque chose en fonction de la réponse de la direction SNCF. Nous les avons interpellé récemment. Même sans réponse nous pouvons le faire au prochain conseil municipal

Patricia GOUDARD : j'étais également en contact avec les personnes qui ont affiché leur mécontentement à la gare. Il est évoqué l'idée de faire une pétition sur la commune

Jean-Yves AUBERT : je parlai d'une motion du conseil municipal

Antoine MALEYSSON : pour le coup et pour aller très vite les conseils municipaux ne sont pas tous les 15 jours mais une fois par trimestre. Ne pourrait il pas y avoir un conseil municipal extraordinaire pour cette motion ? C'est juste le vote d'une motion

Anne-Sylvie MIRMAND : c'est possible

Jean-Yves AUBERT : avec un conseil extraordinaire on montre vraiment que les élus sont attachés au maintien du service public

Pierre ASTOR : je suis désolé d'insister mais la réactivité immédiate d'une motion très simple à la mérite d'être dans le feu de l'action

Jean-Claude ABRIAL : on peut imaginer d'échanger par mail pour être plus rapide . On prépare un texte qu'on diffuse à l'ensemble des conseillers municipaux

Anne-Sylvie MIRMAND : chacun fait ses remarques et valide

Jean-Yves AUBERT : le temps joue contre nous

Daniel DI LITTA : ils sont toujours en discussion. Il y a le problème des croisements mais avec les fermetures de Lavoute et Vorey , il n'y a presque plus de croisements . C'est une ligne à voie unique

Patricia GOUDARD : ce n'est pas acté mais si les discussions sont sur la table. Ils vont s'arranger pour qu'il n'y ait plus de croisements et changer les horaires pour éviter les croisements

Anne-Sylvie MIRMAND : on peut réunir un conseil juste pour ce sujet là, cela permet d'avoir la presse

Patricia GOUDARD : je vous propose que l'on rédige quelque chose qui sera transmis par mail pour nous faire part de vos remarques, observations ou modifications . On réunit un conseil municipal extraordinaire pour voter.

Jean-Yves AUBERT : le nom extraordinaire a du poids même si cela ne changera rien

Antoine MALEYSSON : j'ai une autre petite question : certaines communes comme celle de Rosières ont organisé des achats groupés de fuel pour les citoyens. Qu'en est il au niveau de la commune de Retournac ? Dans ce sens là pour pouvoir faire des achats groupés . Y a-t-il eu une réflexion ?

Patricia GOUDARD : pas de réflexion

Jean-Claude ABRIAL : cela existe dans certains quartiers à l'initiative des habitants

RP CM 29/09/22 -

34

Antoine MALEYSSON : une question rapide mais qui visiblement interpelle les usagers : la plupart des communes ont une maison France services. Et à Retournac ?

Patricia GOUDARD : pas de maison France services à Retournac . Quand on nous a alerté sur la diminution des horaires de la poste, nous avons dit que nous n'étions pas d'accord. On nous a dit qu'on pouvait faire une maison France services. Je leur ai dit que j'étais d'accord pour faire une maison France services si c'était sur le même régime que celle de Vorey qui était portée par la poste et non par la collectivité. On m'a dit que cela n'allait pas être possible . Par ailleurs au niveau de la CCDS , il y a une réflexion sur un espace France services : à Yssingaux il y a un espace France services qui existe au niveau de la sous-préfecture. Dans l'été nous avons eu une réunion en CCDS avec Mme la Sous Préfète, avant qu'elle ne s'en aille, l'idée était que cette maison France service soit itinérante. Elle serait portée à la fois par la CCDS et la sous-préfecture avec 2 agents qui feraient des permanences dans les communes de la CCDS. On nous a demandé de regarder ce que nous pourrions mettre à disposition comme local pour des permanences de ce type là. Nous avons fait part des possibilités que nous avons. Je ne sais pas si cela sera mis en place et partir de quelle date

Antoine MALEYSSON : autre questionnement : adressage dans les villages. Il y a beaucoup d'erreurs, tout est relatif, avec des personnes qui portent le même nom et qui souvent sont dans le même village . L'adressage va durer longtemps ? on en est où ?

Patricia GOUDARD : le marché a été passé pour les plaques et les numéros. On espère pouvoir réaliser ça au mois de novembre, du moins avant la fin de l'année

Jean-Claude ABRIAL : avant la fin de l'année c'est sûr. Nous sommes tributaires de la livraison des panneaux. On nous a donné une date d'engagement mais nous préférons être sûrs d'avoir la totalité des équipements avant de pouvoir les distribuer et les implanter. L'implantation des futurs panneaux de rues a déjà été arrêtée et piquée

Antoine MALEYSSON : 2 dernières questions

Je ne vais pas tenir toute la soirée.

Des personnes se plaignent par rapport à un car qui stationne après la gare et qui empiète passablement sur l'abri.

Anne-Sylvie MIRMAND : il stationne au parking des ribbes ou coté gare ?

Jean-Claude ABRIAL : au parking des ribbes

Anne-Sylvie MIRMAND : ce ne sont pas des places de stationnement. Il ne doit pas gêner

Antoine MALEYSSON : il faudrait lui demander gentiment de se déplacer et de ne pas prendre des places de parking

Antoine MALEYSSON : une dernière question « technique » sur la route non goudronnée chez Mme Lassère . Je ne fais que reprendre son questionnement « aux dires de la mairie il y aurait un problème d'évacuation des eaux pluviales. Jusqu'à présent les eaux s'écoulent dans le terrain de Mr Mme Chalaye - eaux pluviales des maisons des familles Charreyre et Lebouquin . Nous sommes toujours dans l'attente d'une explication valable »

Patricia GOUDARD : plusieurs soucis sur ce dossier-là

Jean-Claude ABRIAL : un 1^{er} point : si on traite en enrobé la chaussée il faudra gérer les eaux pluviales. Aujourd'hui nous faisons de l'infiltration, demain il faudra les évacuer et nous avons un problème de fil d'eau. Il faudra passer par une servitude de tréfonds sur des propriétés privées pour pouvoir faire l'évacuation

2è point : nous avons la SCI propriétaire des terres de la maison à l'entrée du chemin qui conteste la propriété du chemin.

2 problématiques à lever avant de pouvoir envisager la réalisation de ces travaux

Je suis bien au courant et vois bien où cela se situe.

Antoine MALEYSSON : pour le coup il ne faudra pas me tenir informé mais plutôt la personne

Jean-Claude ABRIAL : elle est déjà informée. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer

Pierre ASTOR : Jean-Claude pour la SCI nous étions même au tribunal. Nous avons essayé de déminer mais sans succès. La cause de cette affaire est une difficulté de voisinage avec des gens se considérant sur une parcelle publique alors qu'elle était privée. Voilà vous avez les ingrédients tous les deux en mains

Jean-Claude ABRIAL : le problème n'est pas d'aujourd'hui; peut être que l'état d'esprit de la SCI aura évolué

Pierre ASTOR : ils avaient proposé une monnaie d'échange, si Brigitte se souvient. Moi ce genre de chose je ne sais pas faire. C'était au mandat même d'avant puisque Jean Furnon avait été associé . Et était mécontent de ce marchandage qui nous avait été proposé

Jean-Claude ABRIAL : je suis très étonné. On voit que cette maison a été bâtie dans un clos donc, de facto ce clos devait être limité aux murs périphériques traditionnellement. Ils font état d'une propriété en la matière.

Patricia GOUDARD pas d'autres questions ?

Pierre ASTOR : Antoine a enchaîné ses questions et je voulais réagir au moment d'une idée d'une maison France services. Quand de partout on a une maison France Services en milieu rural, on voit les services publics qui ferment, on perd la spécialisation des métiers de la fonction publique et cela peut être très grave on peut mal informer les gens. Nous n'aurions pas à gagner à rentrer dans ce genre de maisons

Patricia GOUDARD : au niveau de la CCDS l'idée est qu'il y ait un agent au niveau de l'état en sous-préfecture et un agent au niveau de la CCDS ; agents financés à une certaine hauteur aujourd'hui mais cela pendant 3ans. Et au-delà que se passe t il.

Pierre ASTOR : quand on dit 3 ans et commune, cela me fait penser à l'aide de la DRAC pour le Musée, a-t-elle été versée ? Il y avait eu une aide mise en place avec la contractualisation de la DRAC et nous ne l'avons pas eu

Patricia GOUDARD : je ne sais pas si elle a été versée

Pierre ASTOR : vous avez le contrat signé ?

Anne-Sylvie MIRMAND : oui nous l'avons signé mais je ne sais si la DRAC a versé ou pas

Patricia GOUDARD je vous remercie et lève la séance

Pierre ASTOR : et le prochain conseil ?

Patricia GOUDARD : pas encore calé. Il y aurait le conseil extraordinaire et la motion. On essaiera de voir rapidement

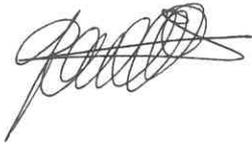
Anne-Sylvie MIRMAND : jeudi soir prochain ? C'est bien qu'il y ait la presse.

Patricia GOUDARD : à partir de quelles heures pouvez-vous être là ?

Patricia GOUDARD : Conseil Municipal extraordinaire Jeudi 6 octobre à 18H45

La séance est levée à 21h46

Le Secrétaire de Séance
Stéphanie GRANOUILLET



Le Maire,
Patricia GOUDARD

